A. DEMIERRE
ecin-chirurgien-dentiste,
, au 2me étage de la maison dite
moines, près de l'église.
ers complets et partiels, d'après
mes les plus nouveaux. [28

n. Broillet
lecin-Chirurgien-Dentiste
FRIBOURG
BULLE, Hôtel des Al-
us les jours de foire et
sième jeudi de chaque
[1695

A VENDRE. Le soussi-
gné offre à
viron 30 billons, 10 moules de
si que quelques cents fagots.
à Fr. Garin au Crêt. [101

on & Cie, à Bulle
et Quincaillerie.
ux en fer étiré pour
es d'eau. Hache-paille,
tème. Buanderie écono-
Pompes à purin.
eau et scies circulaires
Peaux de caillets viel-
es à fromages. Thermo-
âtes à polir tous les mé-
ugs, pour diriger les cornes
étail. Dépôt de Krebs à Ve-
etaillage de limes. Re-
de la maison Finsler à
cire et paille de fer pour
ouille de forge, première
[25

J. MOREL-BADOUX
à Bulle,
diverses, Maïs, Son et
eaux de sésame,
[558

ULABLE QUE TOUS LES
Cacao en poudre
EN FEUILLES
DU LÉMAN
NE MAISON PAYRAUD 90

oulin de Bulle:
oines comprimés. Maïs
os et fin; tourteaux
anc, du Levant, 1re qua-
s de blés du pays et sons.
es diverses à façon. —
rix réduits. [35

re une banque à ti-
roirs, toute neuve.
bureau du journal. [86

vendre.
er à 2 trous, une cou-
erceau et une chaise
t en noyer; le tout bien
es prix raisonnables. —
bureau du journal. [106

LOUER
ppartement pour le
adresser à M. Muller,
lle. [75

stale française
-York, Canada, Amé-
le, Marseille, Algérie,
République Argen-
s-Aires, Rio-Janeiro.
gence générale
wilchenbart,
Mont-Blanc, 22, Genève,
nts :
ET, rue St-Pierre, 11,
.
ER, Hôtel des Alpes,
[78
évole 3, Neuchâtel.

imerie Lenz & Filser.

Cinquième Année. N° 10. En avant la Grue! Samedi, 6 Mars 1886.

LA GRUYÈRE

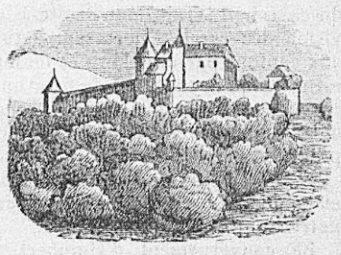

JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant tous les Samedis.

BUREAU DU JOURNAL: Grand'Rue N° 295, BULLE

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Pour la Suisse: 1 an, Fr. 3 50
» » 6 mois, » 2 —
Pour l'Etranger le port en sus.

Prix du numéro : 10 cent.

On s'abonne à tous les bureaux de poste.

Prix des annonces et réclames:
Annonces : Pour le canton, 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent. la ligne ou son espace.
Réclames: 50 cent. la ligne.

Lettres et argents franc de port.

Bulle, le 5 Mars 1886.

Une loi fédérale
sur la poursuite pour dettes et la faillite.

III

La procédure d'exécution en matière de dettes qu'organise le projet fédéral fait à peu près table rase des anciennes règles de nos lois fribourgeoises, comme du reste, de celles de la plupart des autres législations cantonales. Et il n'en pouvait être autrement, tant ces anciennes lois présentaient entre elles de bigarrures et de contrastes.

1. Ainsi, plus de procureurs pour faire les mandats, plus de juges de paix pour les permettre, plus d'huissiers pour les notifier, pour exploiter les saisies. Tout cela est remplacé par un seul fonctionnaire ou officier public qu'on appelle le *préposé* à la poursuite et à la faillite. Les cantons sont divisés en arrondissements de poursuite et de faillite, et chaque arrondissement possède son *préposé* avec ses substituts et ses aides qui sont désignés par les cantons.

Supposons, par exemple, ce qui est probable, que le canton de Fribourg adopte, pour ses arrondissements de poursuite, sa division par districts administratifs qui est aussi celle de ses arrondissements judiciaires, nous aurions ainsi sept arrondissements de poursuite et sept préposés, un pour la Sarine, un pour la Singine, un pour le Lac, un pour la Broye, un pour la Glâne, un pour la Gruyère et un pour la Veveyse.

Les préposés ne percevraient que des émoluments d'après un tarif rigoureux, arrêté par l'autorité fédérale.

Adieu les beaux jours des procureurs et surtout ceux des huissiers.

Le préposé ne peut garder plus de trois jours l'argent qu'il reçoit du débiteur sans le remettre au créancier ou le déposer à la caisse des consignations, sous peine d'amende, de rappel à l'ordre, voire même de destitution. Il doit, du reste, fournir une garantie pour la responsabilité de sa charge entre les mains de l'autorité cantonale.

2. Il ne sera plus nécessaire d'avoir en mains un jugement, un titre ou une reconnaissance de la dette en due forme, pour commencer une poursuite, pas même un extrait de livres ou de compte. — Pierre vous doit 100 fr. pour solde du prix d'une vache; vous n'avez ni billet, ni cédule; vous allez quand même chez le préposé et vous lui dites : « Pierre me doit 100 fr. pour solde du prix d'une vache, poursuivez-le. » — Et le préposé le poursuivra, exactement comme si vous lui aviez remis un billet à ordre de 100 fr., signé par Pierre, ou comme si vous aviez obtenu contre lui un jugement de condamnation.

3. Le *préposé* tient un registre où il doit inscrire toutes les demandes de poursuites qui lui parviennent, toutes les réquisitions de saisies et tous les actes quelconques auxquels il est appelé à se livrer.

4. Le premier acte de toute poursuite consiste en un exploit que le projet appelle : *commandement de payer*, que nous appellerons, nous, sommation de payer, pour nous conformer à la terminologie fribourgeoise.

Le débiteur est avisé par cet exploit que, s'il ne paye pas dans les *vingt jours*, on procédera contre lui aux autres mesures d'exécution, soit à la saisie de ses biens, s'il est non commerçant, et à la faillite s'il est commerçant.

5. Le débiteur a, depuis la notification de cette sommation de payer, 10 jours pour déclarer son opposition au préposé. Il n'a pas besoin d'en indiquer les motifs. Le préposé doit inscrire l'opposition dans son registre et au pied de la sommation.

Il y a alors procès en levée d'opposition dans les formes de la procédure ordinaire.

6. Cependant, si le créancier est porteur d'un jugement, d'une reconnaissance ou d'une transaction faite en justice, ou même d'un simple titre paré, il peut requérir du juge par la procédure sommaire ou de mesure provisionnelle qu'il soit, malgré l'opposition, passé outre aux opérations de la poursuite, à moins que le débiteur ne fasse la consignation de la somme due avec les accessoires et les frais du procès en première instance, auquel cas la poursuite est arrêtée pour laisser statuer sur l'opposition du débiteur.

On peut aisément et d'emblée en juger, ces premières dispositions du projet constituent un progrès incontestable sur nos anciens errements. Il ne sera plus nécessaire désormais d'assigner le débiteur devant le juge de paix pour tenter la conciliation, puis devant le tribunal compétent pour lui faire son procès et de requérir à grand renfort de frais un jugement de condamnation : la sommation de payer tiendra lieu de tout le procès si le débiteur n'oppose pas dans les dix jours. Il arrive, en effet, souvent que, soit calcul, soit pure négligence, nos débiteurs ne se présentent ni sur la citation du juge de paix, ni sur l'assignation devant le tribunal compétent, sans pour cela contester la dette; dès que leur silence pendant 10 jours depuis la première sommation est constaté par le préposé, ce silence est tenu pour une reconnaissance de la dette. Et c'est logique : du moment que vous êtes sommé de payer ou de dire que vous ne devez pas, si vous ne dites rien, c'est la preuve que vous acceptez de falloir payer.

Le commandement de payer ou plutôt la sommation de payer est l'acte par lequel toutes les poursuites doivent être ouvertes, qu'elles aient pour parachèvement la saisie ou la faillite. C'est à peu près notre exploit de gagements.

(A suivre.) L. M.

Bulletin politique.

SUISSE

De divers côtés, des réclamations ont été faites relativement à la composition des cercles fédéraux d'élection. Or, le Conseil fédéral vient, en prévision

---

FEUILLETON DE LA *GRUYÈRE* 32

DANS LA GRUYÈRE

Impressions de voyage.

(Suite.)

On serait bien pardonnable de se tromper l'une ou l'autre fois dans de pareilles investigations. Quand nous cherchons à percer de nos regards le voile nébuleux d'un âge si lointain, il peut bien arriver qu'ils vacillent sur tel ou tel objet. Et pourtant, lorsque je songe à une population celtique, dont l'imagination était facilement impressionnable et dont la pensée devait être plus dépendante de la nature environnante que celle de peuples au développement intellectuel plus avancé, je suis toujours tenté de me dire, à propos du Moléson comparé à une grande borne : C'est bien cela.

Il est encore un nombre, assez restreint, il est vrai, de noms communs du patois gruyérien qui descendent du parler des Celtes. Je ne veux citer ici que de ceux sur lesquels, à mon sens, il ne plane pas d'incertitude. Ainsi le terme *bann*, que l'on rencontre écrit aussi par *fann* en kymri, exprimait l'idée de hauteur, d'élévation, et il en était venu déjà alors à signifier un mont élevé. Il est sans doute apparenté au breton *penn*, tête, et à cet autre mot kymri *pen*, de même signification. On ne saurait dès lors y méconnaître la racine du terme *vanni*, qu'on écrit *vanil* et qui désigne une pointe de montagne élevée. Il est vrai que dans le kymri encore le vocable *venn* veut dire blanc, mais on ne pourrait admettre que *vanil*, ou mieux *vanni*, ait seulement désigné un sommet toujours blanc de neige.

L'on a cru et l'on croit encore que le mot gruyérien *voûdei*, signifiant sorcier, provenait de *vaudois*, c'est-à-dire du nom des anciens Vaudois du Piémont. Outre l'injure gratuite qu'impliquerait une semblable attribution d'origine, il me parait historiquement et géographiquement impossible que ce mot se soit, avec le sens qu'il revêt, implanté dans le patois gruyérien autrement que par sa descendance d'un mot plus ancien. Il vient, en effet, d'un mot celtique, qu'on retrouve dans l'armoricain *boudik*, sorcière, enchanteresse, et dans le kymri *buddai*, un exploiteur, un homme acharné au gain et par conséquent habile à tromper. Quand on se sert du terme *benna* pour exprimer une ruche d'abeilles, on reste fidèle à une ancienne expression celtique, dont les représentants actuels *bên* en kymri et *fenn* en gaélique sont des descendants, ayant le sens de char (en osier), de panier. Le vocable *braïetta*, avec sa signification de fente du devant d'une culotte, c'est le diminutif de *braie*, mot tout gaulois. Encore aujourd'hui l'on dit en Basse-Bretagne *bragez*, et dans les hautes terres de l'Ecosse *brigis*, dans le même sens.

Le terme *tzemîje* a été celte avant de devenir le latin *camisia*, chemise. Il en a été de même pour *tejon*, tison, *tzai*, char, *pata*, sapin femelle, ou aussi sapin rouge, et pour *biolla*, bouleau, dont les correspondants latins *titio*, *carrus* (ou *carrum*), *padi*, *betulla*, ont été formés de mots celtiques.

Voici, dans le patois de la Gruyère, deux individualités lexicologiques qui, je crois, ne se sont conservées que dans ce parler roman. Elles présentent toutes deux un intérêt particulier. La première est le terme *rhîgno*, qui va se perdant, parce que que le sens qu'il revêt s'est évanoui avec le temps. Quand quelques paysans employaient entre eux un langage à part, inintelligible à leurs auditeurs, ils parlaient un *rhîgno*; quand deux ou trois enfants, presque toujours abandonnés à eux-mêmes dans leurs jeux ou leurs petites excursions par les prés et les bois, vivaient dans quelque solitude écartée et grandissaient en se formant à leur usage un idiome inconscient et particulier, ils parlaient également un *rhîgno*. Or, ce mot est du pur celtique; *rhin* en kymri comporte le sens de secret, mystère, arcane, et *rin* en armoricain veut dire secret, mystère, incantation.

La seconde est *pellâ*, s'échapper, quitter son service clandestinement, s'éloigner en prenant de la poudre d'escampette. Ce verbe patois tire de même son origine du celtique; le breton actuel *pell* revêt la signification de loin, à grande distance; éloigné, lointain. Celui qui *pellâvê* s'enfuyait effectivement le plus loin possible du maître dont il avait à se plaindre. Qui sait si maint garçon de chalet, en Gruyère, n'a pas, au temps des Celtes, quitté comme plus d'un de ses successeurs le service qui ne lui inspirait que de l'antipathie, ou qu'on lui rendait dur par manque d'humanité, et si le pâtre abandonné ainsi ne l'a pas regardé, du seuil de son chalet, disparaître à l'horizon de la montagne, en lui envoyant un énergique juron pour tout adieu?

Pour ne pas trop prolonger mon excursion terminologique, je ne mentionnerai plus que quelques vocables, comme *rhèthe*, crèche; le kymri présente encore la forme analogue *rhesel*. Le mot patois est donc d'origine celtique, vu qu'il ne peut venir du latin *praesaepe*, crèche, dont la syllabe longue *sae* eût dû, selon les lois de permutation, fournir une dérivation

du cas où il serait donné suite à la demande de revision des cercles électoraux actuels, de s'adresser aux cantons par circulaire et de leur demander s'ils estiment qu'il y ait lieu de fixer une limite maximum concernant l'étendue de ces arrondissements et, en outre, de quelle manière ils croient qu'on devrait procéder.

Il est toujours question de difficultés entre l'Italie et la Suisse au sujet de la contrebande qui se fait sur notre frontière du côté d'Italie.

Le gouvernement d'Humbert voudrait que la Suisse surveillât les agissements des contrebandiers sur son territoire, et la Suisse répond que ces contrebandiers ne lui font aucun tort et ne la regardent pas, que si l'Italie a trouvé à propos d'établir un cordon de douanes, il faut qu'elle le fasse elle-même respecter. Il ne manquerait plus vraiment que nous nous fissions les gendarmes du fisc italien.

ÉTRANGER

Les affaires d'Orient sont apaisées. La paix doit en ce moment être signée entre la Bulgarie et la Serbie.

Mais si le Turc de Constantinople s'imagine avoir joué au fin, il se trompe. C'est bien juste, au reste, qu'il soit une fois joué, lui qui s'est si souvent joué de la diplomatie et des conférences des puissances.

Donc, le sultan a été obligé de ratifier la nouvelle amputation qui a été faite à son territoire par l'annexion de la Roumélie à la Bulgarie.

Il avait, il est vrai, fait des réserves et exigé qu'en cas de guerre les Rouméliotes lui fournissent un contingent déterminé de troupes. Mais, la paix signée, les puissances veulent encore en revoir les conditions et réunir une conférence pour les discuter. C'est ainsi que la Russie, d'accord avec l'Allemagne et l'Angleterre, s'oppose à la condition relative au contingent de troupes rouméliotes en faveur du sultan, en cas de guerre, et qu'elle demande qu'Alexandre de Bulgarie soit reconnu gouverneur de Roumélie indéfiniment. Et certainement les choses se termineront ainsi.

Que vont faire maintenant ces pauvres Grecs qui ont armé tout ce qu'ils pouvaient armer et mobilisé tout ce qu'ils pouvaient mobiliser? Auront-ils assez d'argent pour demeurer dans cet état de menace assez longtemps et pour forcer la Turquie à leur déclarer la guerre? Car les finances turques sont misérables, et le sultan peut encore moins que la Grèce garder longtemps les armées qu'il a mobilisées sur pied.

Il faut croire cependant que la réflexion viendra bientôt aux gouvernements des deux pays et qu'ils désarmeront spontanément.

La germanisation de la Pologne va s'accomplir incessamment. Après les expulsions, voici l'école. A l'avenir, tous les maîtres d'école de n'importe quelle contrée de la Pologne ne devront enseigner qu'en allemand.

Le gouvernement anglais en a plus d'une sur les bras; mais la question irlandaise est la plus formidable. Gladstone poursuit son idée de réaliser une certaine autonomie irlandaise. Et il se forme contre lui une coalition de libéraux et de conservateurs qui pourrait bien faire échouer son projet. Cependant ce projet se réalisera, maintenant ou plus tard, car il s'impose.

Aux chambres françaises, on a ratifié le traité de Madagascar, malgré l'opposition de la droite qui voulait rééditer sa manœuvre relative au Tonkin.

Lusini, député radical, vient d'être élu en Corse. Comment donc, même dans ce berceau des Bonaparte, le bonapartisme est battu!

Nouvelles suisses.

Berne. — Sous les auspices de l'administration et de la société d'agriculture, on a donné dans la plupart des endroits importants du canton des cours ou conférences qui duraient plusieurs jours sur l'étude et l'analyse du lait. Partout, ces cours ont été très fréquentés.

Voilà des conférences ou cours qui trouveraient aussi certainement leur place chez nous. Mais, nos libertards ont bien trop d'autres lièvres à courir pour le moment. Gageons qu'ils ne songeront pas à ce cher campagnard en cette occasion.

— Un des premiers agriculteurs du canton de Berne, le pasteur Dähler, vient de mourir à l'âge de 81 ans. Il avait été Conseiller d'Etat pendant quelques années, mais sa passion des champs l'avait bientôt amené à prendre sa démission pour retourner à sa charrue.

— On sait qu'aux dernières élections municipales de la ville de Berne, les conservateurs qui de temps immémorial avaient la majorité, ont été battus.

Le parti démocratique, à la tête duquel se trouve M. l'avocat et conseiller national Brunner, a donc pris en mains l'administration communale.

Et aujourd'hui le nouveau Conseil communal élabore un projet de règlement électoral modifiant l'ancien. Il faut savoir que sous l'ancien régime municipal, les bourgois même n'habitant pas la ville, avaient le droit de voter. Or, le parti libéral qui vient d'arriver au pouvoir veut supprimer cette anomalie ainsi que d'autres analogues qu'il estime contraires à la loi. Le résultat en serait une perte de 4 à 500 voix pour les conservateurs qui naturellement poussent les hauts cris et protestent.

Lucerne. — Le Grand Conseil vient d'adopter en seconde lecture la loi sur les titres hypothécaires qui réduit l'intérêt au 4¼ %.

Il a d'un autre côté rejeté une motion de M. Beck-Leu tendant à déclarer insaisissables la maison et les champs strictement nécessaires pour l'entretien d'une famille.

Zoug. — La société de lait condensé Anglo-Swiss à Cham vient d'établir son bilan de l'année 1885. Il y a un solde actif de plus de deux millions de francs. Le comité d'administration propose de donner 55 fr. par actions qui ne sont libérées que de 400 fr. et de verser encore 50 fr. par chaque action.

Ce sont, on le sait, des affaires splendides.

Tessin. — La demande de referendum contre la loi ecclésiastique est signée de 9200 citoyens.

Vaud. — La réforme judiciaire a fait l'objet des tractanda de toutes les dernières séances du Grand Conseil.

La commission de législation et le Conseil d'Etat proposaient la suppression des juges de tribunaux pour ne laisser que le président avec une compétence de 500 fr. Dans les litiges d'une valeur supérieure le tribunal devait être composé des présidents des trois arrondissements les plus rapprochés.

De cette façon, on avait des juges capables, et coûtant moins.

Mais cette réforme n'a pas trouvé grâce devant le fonctionarisme vaûdois. Il y avait trop de juges à mettre en disponibilité. Les menacés se sont mis en branle et ils sont parvenus à étouffer la réforme. C'est exactement comme le leurre de réforme dont les libertards avaient parlé à Fribourg en 1881, avec cette différence toutefois qu'à Fribourg on a détruit l'embryon dans l'œuf.

Genève. — On sait que nos amis de Genève ont décidé de donner une grande exposition en 1888.

Il faut un capital de 800,000 fr., qui, paraît-il, est déjà assuré.

L'exposition aura lieu dans la plaine de Plainpalais.

— L'un des hommes marquants de Genève, M. Chalumeau, Conseiller d'Etat vient de mourir subitement d'une maladie de cœur.

Nouvelles étrangères.

Autriche-Hongrie. On signale une tragédie qui vient de se passer à Mezœtur, près Szolnok, sur la Theiss; le maître d'école du village a assassiné sa femme et ses trois enfants et s'est ensuite suicidé. Avant de tuer sa femme, il l'obligea à écrire une lettre reconnaissant qu'elle l'avait trompé.

— M. Wernde, directeur de la fabrique d'armes de Steyr (Autriche), vient d'inventer un nouveau fusil à répétition, d'un mécanisme très simple, qui tire quarante coups à la minute.

CANTON DE FRIBOURG

La Direction de l'Intérieur a fait publier, dans la *Feuille officielle*, l'avis des concours du bétail de l'espèce bovine et porcine pour l'année 1886.

On sait que la confédération alloue aux cantons un subside assez considérable pour primes au bétail de l'espèce bovine. C'est ainsi que Fribourg obtient cette année-ci, comme nous l'avons dit, près de 7000 fr. Mais il y a à ce subside des conditions que les cantons sont tenus d'observer. C'est ainsi qu'un délégué fédéral doit assister aux opérations et que le travail des commissions, soit jurys d'examen, doit être fait d'après le système des points.

Ce sont là des conditions destinées à rassurer les exposants sur le résultat des examens.

Voici la reproduction de cet avis de concours pour le canton de Fribourg :

Concours du bétail.

Le public est prévenu que le concours annuel du printemps pour les races bovine et porcine aura lieu de la manière suivante :

Pour le district de la Gruyère, lundi 29 et mardi 30 mars prochain, à Bulle.

Le 29 mars, à 8 heures, pour les taureaux de 2 ans et les verrats, et à 1 heure pour les taureaux de 1 à 2 ans. Le 30 mars, à 8 heures, pour les génisses.

Pour le district de la Veveyse, mercredi 31 mars, à Châtel-Saint-Denis : de 8 à 10 heures, les taureaux et les verrats; de 10 heures à midi, les génisses.

Pour le district de la Glâne, jeudi 1er avril, à Romont; le matin dès 8 heures, pour les taureaux et les verrats, et l'après-midi pour les génisses.

Pour le district de la Broye, vendredi 2 avril, à Estavayer-le-Lac : de 8 à 10 heures, les taureaux et les verrats; de 10 heures à midi, les génisses.

Pour le district du Lac, samedi 3 avril, à Morat : de 8 à 10 heures, pour les taureaux et les verrats; de 10 heures à midi, pour les génisses.

Pour les districts de la Sarine et de la Singine, mardi 6 et mercredi 7 avril, à Fribourg.

Le 6 avril, dès 8 heures, pour les taureaux de 2 ans et les verrats; l'après-midi les jeunes taureaux; le 7 avril, dès 8 heures, les génisses.

Pour la race bovine, chaque exposant devra s'inscrire à la Préfecture jusqu'à l'avant-veille du concours, sous peine d'être exclu.

Ensuite de décision supérieure, les concours de familles exposées par le même éleveur n'auront lieu dorénavant que tous les deux ans. Le prochain concours de familles aura donc lieu en 1887.

L'arrêté du 4 mars 1885 (art. 12 litt. *c*), prescrivant que les génisses destinées au concours doivent être saillies par un taureau primé ou admis, il y aura, outre les trois classes de primes, une catégorie de taureaux *admis à la saillie,* mais ne recevant aucune prime.

Les taureaux admis seront également marqués à la corne.

Il est, en outre, rappelé que les taureaux de plus de 2 ans doivent être munis d'une boucle de sûreté.

GRUYÈRE

Quand les hobereaux, les seigneurs et maîtres du temps de la féodalité appelaient leurs sujets à une réjouissance, à une fête ou à un banquet, ils les réunissaient dans la cour de leurs châteaux. On y dressait des tables, qu'on chargeait de victuailles et on y appelait les manants pour qu'ils vinssent se gaver sous les yeux du maître qui profitait de l'occasion pour leur parler de soumission, de respect, d'obéissance, depuis les galeries intérieures de son castel. En bas, dans la cour, il y avait la plèbe, le serf ou manant auquel il était octroyé, ce jour, de bien se lester; en haut, il y avait le maître de ce troupeau humain.

Sauriez-vous me trouver la différence entre ces festivals seigneuriaux et les baffrades des libertards du lundi de carnaval dans la cour du château de Bulle, possédé par les hobereaux du N° 13!

Peut-être est-ce que, au moyen âge, le seigneur donnait un jour l'hospitalité à ses sujets en les invitant à dîner gratis et qu'aujourd'hui le sujet, taillable et corvéable toute l'année, paye encore le dîner auquel il est appelé?

Du moins, le seigneur féodal n'était pas cancre au point de prélever encore une dîme sur la valeur du

---

différente, tout comme le germanique *krippa* (ancien haut allemand) n'eût pu devenir *rhèthe* avec *th*. Les guêtres ont été en usage, quoique avec une coupe différente, déjà dans une haute antiquité, puisque le mot *garrôdé* s'est développé de la racine *garr*, jarret en kymri, et en breton *gar* ou *garr*, partie du corps depuis le genou jusqu'au pied. Et le verbe *llugâ*, regarder vaguement, muser, bayer aux corneilles, remonte vraisemblablement aussi jusqu'aux temps celtiques. Comme le sens de regarder vaguement est le fondamental, il faut voir dans ce mot une forme étroitement apparentée au kymri *lluyad*, œil. L'allemand suisse *lugen*, voir, regarder, remonte probablement à cette haute origine. Quant à *llugâ*, il n'annonce certes pas l'acquisition d'une belle qualité de caractère; donc si le mot peut rester, comme *rhîgno*, la chose devrait bien disparaître. Il en est de même de cet autre mot *roûtha*, homme violent, brutal, furieux. Le kymri présente la forme *rhawth* (aw = o guttural), avide, rapace. De plus, on trouve dans l'admirable poésie. « Le samedi soir du paysan écossais, » de Robert Burns, un mot erse, c'est-à-dire en usage dans les Hautes Terres, *ruth* (pron. routh), ayant le sens de peine, chagrin, c'est-à-dire de ce sentiment même qu'éveillent aussi la violence ou la brutalité. Il est donc à présumer que *roûtha* est également d'origine celtique, et que déjà la population de ce nom qui travailla dant la contrée devenue la Gruyère comptait malheureusement aussi dans son sein quelques exemplaires de cette peste sociale. Le breton renferme le vocable *rust*, avec la même signification de brusque, rude, brutal. Ce dernier vocable *rust* pourrait, il est vrai, et si ce n'était la présence de l's, être la transplantation du latin *rudus* dans l'armoricain, mais, en gruyérien, *rudus* n'a pu produire le nom *roûtha*, puisqu'il y est devenu *rîdo*, comme dans cette locution : *on rîdo llêvo*, un rude gaillard.

dîner. Recevant, par exemple, 2 fr., il aurait donné à manger pour 2 fr., et non pas seulement pour 1 fr. 90.

Le festival libertard du lundi de carnaval.

Nos tépelets n'auront pas, cette fois-ci, à se mettre en garde contre les tentatives des Azouar et Benni-Assoum d'il y a deux ans, car ces deux héros sont tombés sur le champ de bataille en défendant leur Croissant et la loque bulloise des prophéties. Et d'un autre côté, les Arabes, ces sauvages défenseurs du Koran, ont, paraît-il, changé d'idée sur la valeur des insignes des tépelets fribourgeois, puisque, par la plume d'un de leurs écrivains, ils adressent au *Confédéré* de Fribourg un article humoristique pour tourner en ridicule la fête carnavalesque des libertards de Bulle en la comparant à une grande foire aux esclaves.

Nous ne pouvons resister à l'envie de reproduire cette prose mahométane qui rend si bien la situation du canton de Fribourg livré aux muftis du n° 13.

Nous avons appris par les feuilles publiques qu'il y aurait à la Mecque le 8 de la lune de gemmadi (soit à carnaval) une grande foire aux esclaves. L'étendard du prophète, surmonté du croissant, sera arboré sur la résidence du Kalife, pour indiquer aux négociants étrangers, qui afflueront de toutes parts, d'Ispahan, de Smyrne, de Bolzopolis, de Romontopolis, de Pertzetpolis, de Taferspolis et autres grandes villes du pays de l'Islamisme, l'endroit précis où se tiendra le marché.

On n'y amènera que des esclaves mâles (1000 à 1500) parce que ce sont les plus recherchés, surtout ceux qui ont atteint leur vingtième année, et la hausse ira en s'accentuant de plus en plus jusqu'après le beïram du mois de décembre (élections cantonales) que les prix tomberont tout à coup.

Il y aura de grands bazars où seront exposées en vente des consciences de différents prix et qualités, ainsi que des vertus et des perfections inconnues des pays non soumis au Koran, entr'autres les vertus de franchise, de sincérité, de charité, d'humilité, de modestie, de désintéressement, de patriotisme, de tolérance, de fidélité à ses convictions, etc.

On entendra aussi des Mollahs et des Cadis faire des instructions sur les devoirs, le dévouement, la soumission, la docilité des esclaves, leur promettant s'ils sont bien sages dans ce monde d'avoir pour récompense dans l'autre la société perpétuelle des Houris aux yeux noirs et au sein arrondi, et toutes les jouissances que Mahomet promet à ses élus.

La Maison de commerce, n° 13, à Bolzopolis sera fortement représentée à cette foire; c'est une puissante maison, avantageusement connue et jouissant d'un grand crédit politique et religieux dans toute l'Arabie qui s'étend des frontières du canton de Berne à celles du canton de Vaud (ne pas confondre avec ce qu'on appelle l'Arabie heureuse). Elle fait beaucoup d'affaires dans les articles ci-dessus et tient bien les prix, elle a des commis-voyageurs très alertes pour faire l'article électoral et des agents capables et actifs dans toutes les communes et paroisses.

La Maison connue sous la raison sociale Sousssens, Philipona, Kleiser et Cie ne fait pas moins de bonnes affaires, elle a un office de publicité et de réclame qui la sert à mermeille. Elle fait aussi beaucoup dans les articles politico-religioux, on dit bien que sa marchandise n'est pas de première qualité, il y aurait même beaucoup de contrefaçon, mais ça ne l'empêche pas d'en avoir un fort débit et de réaliser de beaux bénéfices.

Quant aux esclaves femelles, les *imans*, par ordre du Muphti, les réuniront dans les mosquées pendant le Ramazzan (jubilé) et leur donneront les instructions nécessaires afin qu'elles puissent aussi être utiles à la religion du prophète aux élections de cet automne prochain.

Allah, Dieu est grand.

Les gymnastes de Fribourg à Bulle.

Nous avons eté vraiment enthousiasmés de la représentation que nos amis de la section fédérale de gymnastique de Fribourg ont eu l'amabilité de venir nous donner dimanche passé.

La soirée a commencé par un tableau vivant. On aurait dit un groupe de statues. C'était d'un effet féerique.

Les exercices d'ensemble exécutés au reck, ou trapèze et aux barres parallèles, aussi bien que les exercices individuels, les pyramides d'hommes, le ballet de la fin, tout a été donné avec une élégance, une précision admirables.

Malgré deux soirées d'un autre genre données successivement les deux dimanches précédents, il y avait salle pleine. Aux représentations de la société de gymnastique tépelette de Fribourg, il y a eu, nous disent les journaux, toute la haute pègre gouvernementale. A la représentation de Bulle, les employés de l'état ne brillaient que par leur absence.

Les cartes d'entrée ont rapporté 200 fr. qui ont été plus qu'absorbés par les déboursés de déplacement, de costumes et d'installation d'engins. Nos amis, du reste, n'ont pas regretté la petite perte pécuniaire qu'ils ont faite; ils nous l'ont dit, en ajoutant, que nous pouvions être assurés que, si l'état de leur caisse le leur eût permis, ils auraient tout entrepris à leurs frais.

Comme c'est beau, se disait-on à part soi, un jeune homme formé par la gymnastique à la souplesse, à l'élégance, à l'emploi de l'énergie musculaire. On sentait que des jeunes gens ainsi dressés doivent posséder beaucoup plus que d'autres la confiance en eux-mêmes, l'assurance nécessaire dans les moments du danger.

Aussi, le public bullois a-t-il témoigné à la vaillante petite troupe son admiration par des applaudissements ininterrompus.

Et que nos chers hôtes do dimanche veuillent encore agréer par notre organe et comme l'expression de l'opinion publique, nos plus chaleureux remerciements.

Oui, nous disons merci aux gymnastes de la société cantonale de Fribourg, non pas seulement parce qu'ils nous ont procuré une belle soirée, mais encore parce qu'ils sont venus nous montrer ce qu'on peut obtenir de la gymnastique appliquée comme science, sur une jeunesse persévérante, parce qu'ils sont venus réveiller en pays de Gruyère le goût de ce bel art éducatif qui a pour mission de former des hommes forts, robustes et agiles.

Et pourquoi notre jeunesse n'arriverait-elle pas aussi à ce degré de perfectionnement? Il n'y aurait qu'à le vouloir.

Qu'à Bulle et dans le pays, les hommes de bonne volonté, les anciens, les conseils communaux se mettent résolûment de la partie, qu'on crée des moniteurs ou des professeurs rétribués et la chose est bientôt assurée.

La foire.

Encore une bonne foire. On craignait qu'il y eut pénurie de bétail, attendu que la rareté des fourrages en avait déjà fait vendre beaucoup; mais au contraire le champ de foire a été assez bien garni.

Ce qui s'est le mieux écoulé, ce sont les jeunes taureaux d'une année environ et les vaches prêtes au veau et bien en lait.

On peut évaluer à 300 le chiffre des têtes de gros bétail enlevé; le chemin de fer en a transporté 214.

Nous avons parlé de pénurie de bétail. Il manquera en effet certainement un contingent assez considérable de bêtes pour l'alpage et il faudra peut-être racheter les manquants très cher. Vrai est-il qu'on a beaucoup élevé de jeunes veaux. C'est toujours là notre avenir.

AGRICULTURE

Encore les mulots et les campagnols.

Des expériences faites en Prusse des divers moyens indiqués pour arriver à la destruction des mulots et campagnols, il est résulté la preuve de l'insuffisance de tous ces procédés.

Le comice agricole de Breslau qui avait spécialement mis cette question à l'étude s'est arrêté à recommander la recette suivante :

Introduire dans les galeries des rongeurs des grains de froment empoisonnés avec de la strichnine. On se sert pour la distribution d'un appareil particulier, appelé *appareil Engelbrecht*, qui se vend 4 fr. 70 chez M. Hosse, à Langensalza (Allemagne). Cet instrument dépose le grain empoisonné dans le trou de façon à empêcher d'autres animaux de l'atteindre, et sa manutention ne présente aucun danger. La dose employé par hectare est ordinairement de 2 kg. de grain strichniné, à distribuer en deux fois après l'invasion.

La station d'essais de l'université de Halle a reconnu cet appareil comme très efficace.

Les communes ou les sociétés d'agriculture de notre canton ne feraient-elles pas bien, maintenant que des dispositions législatives autorisent des mesures d'ensemble, de faire l'essai de ce procédé?

Dans tous cas, il faut agir aussitôt le terrain dégelé si l'on veut empêcher les nichées du mois de mai de décupler le nombre de ces terribles ennemis de nos récoltes.

Un remède indispensable est le Bitter ferrugineux de J. P. Mosimann. (Voir l'annonce). (H1Y)

Mercuriale du marché de Bulle
le 4 mars 1886.

		Fr.	Ct.		Fr.	Ct.
Froment (halle) . .	les 100 kilos	20	—	à	22	50
Avoine » . . .	» 100 »	19	—	à	22	50
Pommes de terre . .	» 20 litres	—	70	à	—	85
Porcs gras (marché) .	le 1/2 kilo	—	45	à	—	48
Beurre	le 1/2 kilo	1	15	à	1	30
Oeufs	la douzaine	—	75	à	—	90
Viande de bœuf . .	le 1/2 kilo	—	60	à	—	—
Viande de mouton .	» » »	—	70	à	—	—
Viande de veau . .	» » »	—	42	à	—	45
Pain blanc	» »	—	36	à	—	—
Fromage gras . . .	» » »	—	55	à	—	70

Un jeune homme de bonne famille pourrait entrer de suite comme **apprenti** chez JULES FORSTER, serrurier, à Bulle. [104

Extra vanillé
CHOCOLAT
DU LÉMAN
EN VENTE PARTOUT 91

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public qu'à partir de ce jour il dessert
l'auberge du TIR
à BULLE.
Service prompt et soigné.
Consommation de première qualité.
Se recommande
54] **Martin MORAND.**

M. ECOFFEY, propriétaire d'**étalons** et d'un **âne**, à Vuadens, se rendra, à partir du 1er mars, tous les lundis à Vuisternens-dev.-Romont; les jeudis, à l'hôtel de l'Ecu, à Bulle; les vendredis, à Châtel-St-Denis; et les samedis à Semsales. [99

Atelier de reliure
à BULLE
à côté de la brasserie Reeb.
Reliures en tous genres; service prompt et prix modérés.
Se recommande
82] **C. Oesch,** relieur.

Mme veuve Joséphine GREMAUD
se recommande pour son dépôt de filature de fil et la vente de coton à tricoter et à tisser. [81

A LOUER
au bas de la Grand'Rue à Bulle, un **petit appartement** et une **forge avec l'outillage** le plus complet, tel que: machine à percer, machine à courber les cercles, bicornes, filières, etc. L'atelier y attenant est déjà occupé par un charron connaissant parfaitement son état.
On cédera une certaine quantité de houille et de fer brut et ouvré.
S'adresser à M. MAGNIN, avocat, à BULLE. [44

AVIS
La soussignée se recommande à l'honorable public comme **lingère.** Elle confectionne à prix modérés les ouvrages de couture chez elle et se rend aussi à domicile.
Anna WASER,
maison Besseler, chemin de la tuilière,
120] BULLE.

A LOUER
A Bulle, une **grange** et une **écurie** avec un **pré** y attenant. — S'adresser au bureau du journal. [98

BOIS A VENDRE. Le soussigné offre à vendre environ 30 billons, 10 moules de sapin, ainsi que quelques cents fagots. S'adresser à *Fr. Garin* au *Crêt.* [101

A VENDRE
Une **grange** toute neuve, couverte en tuiles, située au dessus de Gumefens, près de la scie. — S'adresser à Auguste FRAGNIÈRE, au Creux, SORENS. [79

Placements hypothécaires
au 4 1/2, 4 3/4 et au 5 %, suivant garanties. — S'adresser au
24] *Notaire* **Favre, Bulle.**

PLUS SOLUBLE QUE TOUS LES
Cacaos en poudre
CACAO EN FEUILLES
DU LÉMAN
ANCIENNE MAISON **PAYRAUD** 90

Plus de douleurs!
BAUME LINIMENT
du
Spécialiste-Électricien **Morana,** remède externe efficace contre toutes les douleurs, rhumatismes, rhumatismes articulaires, points de côté, torticolis, lumbagos, maux de reins, sciatiques, etc.
Envoi de prospectus franco sur demande. Prix du flacon, 75 cent., 1 fr. 25 et 2 fr. 25. Expédition contre mandat ou timbres-poste.
S'adresser à M. **Morana,** 44, rue de Lausanne, **Genève,** et chez les principaux droguistes. (H 709 X) [62

CARNAVAL

Grande salle de l'Hôtel des Alpes

DANSE

bonne musique

dimanche, lundi et mardi.

Un **costumier de Lausanne** sera à l'**HOTEL DES ALPES**, pendant tout le carnaval, avec un **grand choix de costumes** pour bals masqués. Assortiment complet de **loups, barbes,** etc. [112

Ein jeder Kater,

käme er von Weinheim oder von Bockhausen, findet sein Frühstück bei der

Katherin'. [118

DANSE

avec bonne musique

les 7, 8 et 9 mars (**carnaval**) [107

à l'hôtel de l'Ecu, à Bulle.

Travaux au concours.

Un concours est ouvert pour la **construction d'une remise de pompes** à La Tour-de-Trême.

Les maîtres d'états intentionnés de soumissionner pour les différents travaux à exécuter, tels que : maçonnerie, charpenterie, serrurerie et ferblanterie, peuvent prendre connaissance de l'avant-métré et du cahier des charges chez M. le syndic, d'ici au 20 mars courant, à 6 heures du soir, jour où les soumissions devront être déposées.

La Tour, le 28 février 1886.

Par ordre :

116] LE SECRÉTARIAT.

Avis important.

Les personnes affligées de hernies, qui désireraient consulter personnellement le spécialiste chirurgien-herniaire **Krüsi-Altherr de Gais,** pour les bandages ou les ceintures de matrice garantis, le trouveront *mercredi 17 courant,* à l'*Hôtel de la Gare* à **Payerne**; le *18 courant* à l'*Hôtel de la Gare* à **Moudon**; et le *19 courant* à l'*Hôtel du Paon* à **Yverdon.** C'est un fait reconnu que déjà des milliers de personnes souffrant de hernies ont été guéries, et les certificats sont à la disposition de tout le monde. (H1493X) 113

PELLES

d'écurie et de boulangers,

dites du Pays d'Enhaut, plus légères, plus commodes que les anciennes.

Dépôt de M. Jean-Paul SOTTAS, de Gumefens, chez M. **Jean Mourlevat,** négt., à **Bulle.**

Prix 1 fr. à 1 fr. 20 la pelle d'écurie. Pour pelles de boulangers, prix à discuter.

Tous ceux qui, jusqu'à présent, en ont fait l'essai ne veulent plus entendre parler des vieilles. [111

Un jeune homme,

possédant une bonne écriture, trouverait immédiatement de l'occupation chez M. FASEL, agent d'affaires, à Bulle. [117

Un jeune homme intelligent et de bonne famille pourrait entrer de suite comme **apprenti** à l'*Imprimerie de la Gruyère.*

A VENDRE

Dans une des principales rues de la ville de Bulle, une **maison** comprenant deux appartements, avec magasin et atelier. — Conditions de payement avantageuses.

S'adresser au notaire FAVRE. [85

Société des carabiniers de Bulle.

Dimanche 7 mars, dès 1 ½ heure de l'après-midi,

Tir à la volaille.

Beaux prix. — Invitation cordiale. [110] LE COMITÉ.

Dimanche et lundi, 7 et 8 mars, à 2 h. après-midi et 7 ½ h. du soir, et mardi 9 mars, à 7 ½ h. du soir,

REPRÉSENTATION

DONNÉE PAR

les jeunes filles de Sorens.

PROGRAMME

1° **Agnès,** ou **la petite joueuse de luth.** Drame en cinq actes.

2° *Pièce comique :* **Le secret du bonheur.**

Entr'actes : **Chants,** *chœurs d'hommes.*

Tableaux : *Résurrection de Jésus, Immaculée Conception.*

PRIX DES PLACES : [100

Places réservées, 1 fr. — Premières, 50 cent. — Secondes, 20 cent.

Mises publiques.

Madame veuve PASQUIER, ci-devant à La Part-Dieu, actuellement domiciliée au Pâquier, exposera en location, par voie de mises publiques, le **jeudi 11 mars** prochain, dès 1 heure de l'après-midi, **au café de l'Hôtel de Ville à Bulle :**

1° La montagne appelée *Molatrey,* sise rière La Tour-de-Trême, de la contenance de 30 poses avec chalet et fenil en bon état.

2° La propriété appelée « *les Chavonnes du milieu* », comprenant 10 poses d'excellente terre, le tout à foin et regain, maraîche de 4 chars de bonne litière, avec arbres fruitiers, fontaine abondante, située au levant.

La mise aura lieu sous les conditions les plus favorables de payement et autres qui seront lues avant les mises. [103

Publication.

Une société de consommation importante cherche à établir dans toute la Suisse (villes et villages) des dépôts pour la vente de tous les principaux articles d'épicerie et de consommation. Des prix de vente avantageux et des marchandises de toute première qualité assurent d'avance à l'entreprise un succès important. On cherche pour la gestion de ces dépôts des personnes qualifiées, pouvant fournir caution, de préférence des fonctionnaires, instituteurs, employés qui au besoin pourraient faire soigner la vente au détail par des membres de leur famille ; on accepterait aussi des femmes capables. Offres avec détails sur les antécédents, certificats ou références à l'appui et des preuves de solvabilité sont à adresser sous *H 625 Q* à *Haasenstein & Vogler, Bâle.* [95

Chapellerie genevoise

BULLE

Seule maison dans son genre qui fabrique les chapeaux défiant toute concurrence par la bienfacture de son travail et la modicité de ses prix.

Grand assortiment de **chapeaux de paille** et **feutre** pour hommes, dames et enfants. **Blanchissage, teinture, apprêtage, changement de forme, réparations** de chapeaux, depuis 50 cent.

Rubans, velours, fleurs, plumes, modes et **nouveautés.** [105

TUILES D'ALTKIRCH

chez **Jean Christinaz,** cadet, à **Fribourg.**

Dépôt à Bulle. S'adresser à Jules VAUCHER, à la gare. [77

Un remède indispensable à toute famille

est le **Bitter ferrugineux** (Eisenbitter) de Joh. P. Mosimann, pharmacien à Langnau, Emmenthal. Ce médicament, composé d'herbages **les plus recherchés** des montagnes de l'Emmenthal est un **fortifiant très-actif** qui **purifie et renouvelle le sang** et rend **une nouvelle vigueur à toute personne faible.** — La bouteille pour la cure de 4 semaines ne coûtant que 2 fr. 50, le rend accessible à **toutes** les bourses. (H 1 Y) [1241

Dépôts dans les **pharmacies :** à **Bulle,** *Gavin;* **Romont,** *Robadey.*

A. DEMIERRE

médecin-chirurgien-dentiste,

à BULLE, au 2me étage de la maison dite des *Chanoines,* près de l'église.

Dentiers complets et partiels, d'après les systèmes les plus nouveaux. [28

Fumier.

On demande à acheter au comptant en bloc ou en partie **3 wagons de fumier de ferme,** bien conditionné. Indiquer le prix, rendu sur wagon dans une gare du réseau, à **Louis Fiaux,** *notaire, à* **Lausanne.** (H 503 L) [108

MISES LIBRES

Pour cause de départ, M. François MOSSU, au Villars à Vuippens, exposera en vente, par voie de mises publiques, *lundi 15 mars* prochain, dès 9 heures avant-midi, devant son domicile, une grande quantité de biens meubles, tels que : **bétail, chars, traîneaux, colliers de vaches, ustensiles aratoires, banc de menuisier,** ainsi qu'une quantité d'objets trop longs à détailler.

AVIS

La soussignée avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elle s'établit comme **lingère** dans la maison de la veuve Castella, près de la laiterie de Bulle.

Elle se recommande pour tous les ouvrages concernant son état.

97] **Philomène Vesin.**

A vendre.

Environ 800 pieds de bon **foin** et **regain,** chez BINZ FRÈRES, parqueterie *Tour-de-Trême.* [119

A vendre.

Pour cause de location, plusieurs pièces de **jeune bétail** vêlées et non vêlées.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [114

Dès ce jour, on trouvera toujours à la *tuilerie de La Tour-de-Trême* de la **bonne chaux grasse** de pierres de la Trême.

109] YENNI & ROCHAT.

A VENDRE

Deux **chaudières,** l'une de 200 litres et l'autre de 450 litres, cette dernière comme neuve. [114

S'adresser au bureau du journal.

A louer.

Pour y entrer au printemps, l'**Hôtel du Vanil-Noir,** à **Grandvillard.**

Cet hôtel nouvellement construit, dans une position agréable, conviendrait à un jeune ménage ou à une famille qui connaît le service des personnes faisant un séjour à la campagne.

Café au plain-pied. Belle salle au premier étage et vingt chambres à coucher.

Conditions de bail favorables.

S'adresser aux propriétaires, MM. Pierre et Joseph MOURA, à Bulle. [96

A VENDRE

Au centre du village de LA TOUR, la part aux immeubles que le soussigné y possède, consistant en une **maison** avec 2 logements au rez-de-chaussée, **grange, écurie** et **jardin.**

Grande facilité à convertir l'un des logements en forge. Atelier de charron à proximité.

Conditions favorables.

S'adresser au propriétaire PIERRE DUPASQUIER, feu Sylvestre. [93

CHOCOLAT

Suchard

SUPÉRIORITÉ INCONTESTÉE,

PRIX MODÉRÉ, SE TROUVE PARTOUT.

Engelures

disparaissent promptement avec le véritable **Liniment Golliez.** 12 ans de succès constant et splendides certificats. Le flacon 0»50, par poste 0»70. *Pharmacie du Haut, à Morat* et dans les pharmacies de Suisse et de l'Étranger. (O Fr. 472) [1696

Bulle. — Imprimerie Lenz & Filser.